

Demande de raccordement à la conduite d'eau potable

Coordonnées du propriétaire

Nom et Prénom : _____

N°: _____ Rue: _____

Code Postal : _____ et Localité : _____

Email : _____ GSM: _____

Tél. pr. : _____ Tél. tr.: _____

Adresse de facturation (si différente du propriétaire)

Nom et Prénom : _____

N°: _____ Rue: _____

Code Postal : _____ et Localité : _____

Coordonnées du chantier

N°: _____ Rue: _____

Code Postal : _____ et Localité : _____

N° cadastral: _____ section: _____

Coordonnées de l'installateur

- nouveau raccordement pour maison unifamiliale
- nouveau raccordement pour maison bi-familiale
- nouveau raccordement pour une résidence (3-10 unités)
- nouveau raccordement pour une résidence (> 10 unités)

Installations spéciales

- Sprinckler
- Piscine
- Robinets d'incendie armés internes R.I.A.

Signature du demandeur _____

Marqué lu et approuvé :

A renvoyer par mail à : eau@kopstal.lu ou par voie postale

Case réservée à l'Administration communale

<input type="checkbox"/> 1"	<input type="checkbox"/> PE
<input type="checkbox"/> 1,5"	<input type="checkbox"/> autre
<input type="checkbox"/> 2"	
<input type="checkbox"/> autre '	
Agent :	N° Dossier :

Conditions de raccordement à la conduite d'eau potable

- Les travaux ne peuvent être prévus les vendredis, ni les jours fériés

Pour la fouille de raccordement dans le domaine public :

- Dimensions minimales : 150cm x 100 cm
- Jusqu'à une profondeur d'au moins 20cm en dessous du niveau de la conduite principale
- Tranchée en ligne droite au premier mur de la maison
- Sable tamisé en fond de fouille pour la pose de la conduite ép. 20cm
- Prévoir une gaine de couleur rouge DN110
- Prévoir la couverture en sable tamisé ép. 30 cm
- Prévoir une réfection provisoire de la voirie
- Après 4 mois prévoir la réfection définitive en macadam
- Les joints devront être coulé au macadam à chaud

Pour le tracé de la tranchée vers la construction

- Tranchée en ligne droite au premier mur de la maison
- La tranchée dans laquelle l'eau sera posée ne pourra être couverte par une construction quelconque
- Un angle droit permis pour un changement de direction
- La profondeur de pose devra être d'au moins 100cm
- Sable tamisé en fond de fouille pour la pose de la conduite ép. 20cm
- Prévoir une gaine de couleur rouge DN110
- Prévoir la couverture en sable tamisé ép. 30 cm
- La tranchée devra avoir une pente légère vers la rue
- Le percement du mur de maison devra avoir un diamètre d'au moins 80 mm pour un raccordement 1 " et de 130 mm pour un raccordement 2" et plus
- L'entrepreneur chargé des travaux devra veiller à étanchéiser correctement le passage mural
- L'emplacement du compteur devra avoir les dimensions de 80 cm sur 200 cm de haut et être éloigné d'au moins 60 cm du raccordement électrique
- Tous les frais de génie civil sont à charge du maître d'ouvrage
- Dans le cas où la distance de raccordement est plus grande que 15m, le service des eaux de la commune pourra demander au maître de l'ouvrage de construire un regard spécial en bordure de propriété pour la pose du compteur d'eau

Tous

- La commune ne pose qu'un compteur d'eau pour n'importe quel type de bâtiment (uni familiale / bi familiale / résidence)

Pour les objets avec plus 1 unité de logement

- Le maître d'ouvrage devra par son installateur faire poser autant de compteurs qu'il y aura de logements

Signature du demandeur _____

Marqué lu et approuvé :